

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 31 mars 2023

Date d'affichage :

Le 31 mars 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 17

Votants : 23

Votes exprimés :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'au point VIII) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Alexis LAMOUREUX, Madame Sylvie LADRANGE à Madame Josette GUERLAIS, Madame Blandine BENOIST à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU (à partir du point IX).

Excusé(s) : Madame Régine MALASSIGNE, Monsieur Marc LEONARD (pouvoir à Madame Régine MALASSIGNE), Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Gérard LELEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU.

Délibération n° 2023 - 04 - 15

Finances

Vote du budget primitif 2023

Budget annexe Eau potable

Monsieur Thierry BOUTARD, Président et Monsieur Frédéric SAROUILLE Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentent la délibération suivante.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;
- Vu** l'instruction budgétaire M49 ;
- Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 29 mars 2023 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2023 ;
- Vu** la délibération n°2023-03-08 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 09 mars 2023 ;
- Vu** la délibération n°2023-04-08 relative à l'affectation du résultat 2022 ;
- Vu** la présentation du budget annexe 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter** dans son ensemble le Budget Primitif 2023 – Eau potable de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| Section de Fonctionnement | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses | 1 860 581,73 € |
| Recettes | 1 860 581,73 € |
| Section d'Investissement | |
| Dépenses | 2 858 322,65 € |
| Recettes | 2 858 322,65 € |

Le Président,

Thierry BOUTARD

